

- Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 juin 2011

**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

**Absents excusés :** M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

**N° de l'ordre du jour :**

**2011.06.32 : Convention cadre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.**

**M. Pierre-Yves STUCKI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés, a fait le choix de développer un système de contenants constitué de bennes enterrées et amovibles,

destiné à faciliter la collecte et, sur certains sites, des déchets ménagers et des emballages.

Ce dispositif, dénommé Point d'Apport Volontaire (PAV) vise également à améliorer la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants à l'extérieur des immeubles.

Le déploiement effectif des PAV sur le territoire intercommunal suppose toutefois que les Villes membres permettent à Versailles Grand Parc d'utiliser des portions de leur domaine public afin de permettre l'implantation des collecteurs.

La présente convention détermine les modalités de mise à disposition de Versailles Grand Parc d'une portion du domaine public des communes membres.

A titre d'information du conseil, l'organisation des points d'apport volontaire sur le domaine privé a déjà fait l'objet de conventions.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de la convention cadre relative à l'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation et l'usage des bornes enterrées mise en place sur le domaine public des communes ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

